
CABINET

COORDINATION NATIONALE
PROJET D'AMÉLIORATION
DE LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE
ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Guide technique de la mise en œuvre du warrantage modèle du PAPSA au Burkina Faso



Février 2017

Par Mr KADEOUA Yaloho Ivès Adolphe,
Économiste Expert en gestion des projets et warrantage
Consultant Warrantage et mise en marché du PAPSA

Sommaire

INTRODUCTION	4
I. GENERALITE SUR LE WARRANTAGE	5
1.1. Définition du warrantage : un crédit sur nantissement des stocks.....	5
1.2. Intérêt et application du warrantage	5
II. PROCEDURES ET OUTILS POUR LA CONDUITE DU WARRANTAGE	5
2.1. Les principes de base.....	6
2.2. Mécanismes de mise en place du warrantage.....	6
2.3 Planification opérationnelle du warrantage	10
2.4. Les différents outils à utiliser	13
2.5 Matériel et équipements pour les entrepôts	13
III. ACTEURS DU WARRANTAGE ET LEUR RÔLE	14
IV. LES OUTILS DE SUIVI DES ACTIVITES DE WARRANTAGE PAR LES OPA	15
4.1 La liste des bénéficiaires	15
4.2 La liste des membres du comite de gestion.....	16
4.3. Le programme d'activites.....	17
4.4. Le recu de caisse.....	18
4.6. La fiche des frais de stockage.....	20
4.7. Le cahier d'expression des besoins de crédits.....	20
4.8 Le cahier de remboursement de crédit.....	21
4.9 La fiche individuelle de warrantage	21
4.10. Le compte d'exploitation.....	23
V. LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'IMF / CAISSE POPULAIRE	24
VI. LES OUTILS DE GESTION DE WARRANTAGE DE L'IMF	24
CONCLUSION	32
Bibliographie	33

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	: Activité Génératrice de Revenu
CRA	: Chambre Régionale d'Agriculture
DGFOMR	: Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde rural
DGPER	: Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DOPAIR	: Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales
FCPB	: Fédération des Caisses Populaires du Burkina
IMF	: Institution de Micro Finance
OP	: Organisation Paysanne
OPA	: Organisation professionnelle agricole
PAPSA	: Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire
PTF	: Partenaire Technique Financier
PV	: Procès-Verbal
RCPB	: Réseau des Caisses Populaires du Burkina
ST	: Service Technique
UAT	: Unité d'Animation Technique
ZAT	: Zone d'Appui Technique

INTRODUCTION

L'accès des producteurs ruraux aux crédits a toujours constitué une préoccupation de l'ensemble des acteurs du développement socioéconomique de notre pays. En effet, avec une économie essentiellement agricole qui emploie plus de 80% de la population active, les difficultés d'accès au crédit qui sont liées principalement aux garanties insuffisantes, constituent une contrainte majeure à l'essor de l'économie nationale.

Aussi, l'ensemble des acteurs, recherchent-ils des stratégies et des formes plus adaptées aux réalités du monde rural, afin de faciliter un plus grand accès aux services financiers des producteurs ruraux.

C'est dans cette dynamique que le Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA) a retenu de promouvoir le warrantage en tant que formule de garanties, comme alternative aux problèmes de gestion des produits agricoles au Burkina Faso.

Dans l'optique de disposer d'une procédure consensuelle et harmonisée, le PAPSA a retenu l'élaboration d'un guide de mise en œuvre du warrantage au Burkina Faso.

L'objectif de ce guide est de donner à l'ensemble des acteurs qui s'intéressent au système de warrantage, une démarche harmonisée qui intègre le maximum de précaution et d'anticipation à même de réduire considérablement les risques d'échec.

Le présent document, s'articule autour de quatre (4) principaux points suivants:

- Généralité sur le warrantage
- Procédures et outils pour la conduite du warrantage
- Les acteurs du warrantage et leur rôle
- Les outils de suivi des activités de warrantage par les OPA

I. GENERALITE SUR LE WARRANTAGE

1.1. Définition du warrantage : un crédit sur nantissement des stocks.

Comme définition : « *Le warrantage est une technique de garantie de crédits à court terme de quelques mois, développée au profit des producteurs agricoles et dont la garantie est un stock de produits agricoles, liquidable par la banque ou l'Institution de Micro finance en cas de défaillance. Dans la pratique, le terme warrant désigne à la fois le contrat de gage des marchandises déposées, la sûreté qui en naît et le titre à ordre qui constate à la fois la créance et le gage qui s'y trouve incorporé de telle sorte que ce titre constitue un billet à ordre* »

1.2. Intérêt et application du warrantage

Le warrantage est une technique qui contribue à la sécurité alimentaire en développant:

- l'accès au crédit en faveur des producteurs. Par la mise en garantie de son stock de produits à la récolte, le producteur dispose de liquidités lui permettant de mener après la récolte une activité génératrice de revenus (culture maraîchère, élevage, commerce, artisanat) ;
- le stockage des céréales qui seront disponibles en quantité et à bons prix pour les producteurs en période de pénurie ;
- une valorisation des prix des céréales qui profite aux producteurs ayant stocké ;
- une voie pour relancer l'offre de services financiers en milieu rural, notamment en faveur des producteurs agricoles qui en ont énormément besoin.

Le développement des organisations de producteurs a permis d'imaginer des approches plus adaptées aux producteurs. Ainsi, la détention « communautaire » des stocks offerts en garantie dans un magasin contrôlé par une organisation de producteurs, qui présente l'avantage de la proximité et de l'économie sur les coûts d'entreposage ou de gardiennage, tout en améliorant la sécurité du prêt par rapport à d'autres formes de stockage, convient le mieux aux producteurs ruraux.

II. PROCEDURES ET OUTILS POUR LA CONDUITE DU WARRANTAGE

En tenant compte des approches conceptuelles et de la capitalisation des expériences de la DOPAIR et la FCPB, les éléments suivants sont proposés pour constituer le manuel de procédures opérationnel du Warrantage conduite par le PAPSA au Burkina Faso.

2.1. Les principes de base

La mise en œuvre du warrantage modèle PAPSA obéit aux principes de base suivants :

- 1) le professionnalisme de l'entreposage et la gestion des stocks : magasin approprié, responsabilité de l'OP vis-à-vis du magasin bien située.
- 2) la warrantabilité des produits agricoles mis en garantie : produits choisis pour leur qualité vérifiée, leur bonne conservabilité, leur volume raisonnable dont la valeur doit augmenter pendant la durée du crédit.
- 3) l'adéquation montant crédit/ valeur garantie/ risque : risque bien circonscrit "double cadenas", caution solidaire, montant du crédit inférieur à la valeur du stock (80%), crédit de court terme, remboursement grâce à l'AGR ou la vente du produit stocké.
- 4) Inflexibilité de la durée et période du crédit warranté : calage de la durée et la période du crédit à celle de l'augmentation des prix des produits agricoles mis en garantie.
- 5) Tout crédit warranté fait l'objet d'une signature d'une convention de nantissement de stock.
- 6) Sûreté de la source de remboursement du crédit : réalisation d'une AGR avec le crédit, stock comme garantie.
- 7) La prise en compte de la dimension sociale en s'assurant de la contribution du système de warrantage à la sécurité alimentaire par une disponibilité de produits pendant la période de soudure pour les besoins de consommation domestique, au lieu de brader la production agricole pendant la récolte.
- 8) La prise en compte de la dimension économique en permettant aux producteurs de rentabiliser leurs activités : disponibilité d'argent à la récolte et meilleure vente de la production quand les prix augmentent.
- 9) Les bénéficiaires du crédit warranté dans le cadre du projet PAPSA sont des personnes morales que sont les organisations fonctionnelles de producteurs, avec une existence légale.

2.2. Mécanismes de mise en place du warrantage

La mise en œuvre du warrantage s'effectue selon les modalités et procédure suivantes :

2.2.1 L'information/ sensibilisation

Cette étape consistera à l'animation des séances d'information et de sensibilisation des acteurs du warrantage, des autorités administratives et communales, des partenaires sur le

warrantage et son importance dans le système de financement des petits producteurs agricoles.

Ces missions d'information et de sensibilisation qui se dérouleront dans le chef-lieu de départements, province et région pourront permettre également de :

- Expliquer ce que c'est que le warrantage ;
- Présenter le PAPSA, projet chargé de la promotion du warrantage au Burkina ;
- identifier les différentes Organisations des producteurs ;
- recenser les lieux d'entreposage des stocks (magasins) ;
- s'assurer de l'existence d'Institution de Micro Finance (RCPB) dans la localité

Une large diffusion des informations sur la technique du warrantage est nécessaire pour un bon déroulement de l'opération ; après les séances d'information-sensibilisation des restitutions doivent être organisées au niveau des OP par les faîtières régionales et les structures d'accompagnement.

2.2.2 Préparation des magasins, collectes et stockage des produits agricoles

Les magasins de stockage doivent être propres et sains pour pouvoir conserver les produits dans des conditions qui respectent les normes de qualité. Ils doivent de ce fait être désinfectés avant de recevoir quoi que ce soit. Une date limite de réception des produits sera fixée pour éviter les disparités.

Les collecteurs des produits doivent s'assurer :

- que ce sont des produits de la nouvelle campagne
- de la qualité des produits
- que le conditionnement est bien fait
- que le sac porte le nom du propriétaire, la spéculation et la quantité
- que le nombre de sacs par spéculation est mentionné sur un document
- que le stock est traité contre les attaques parasitaires avant de fermer le magasin

2.2.3 Appui à la mise en place du comité de gestion

Après l'identification de l'OP, celle-ci mettra en place un comité de gestion composé de trois(3) à cinq (5) membres qui sont différents des membres des organes dirigeants de

l'organisation des producteurs pour gérer de concert avec les responsables de l'institution de financement le stock de productions. Ces élections seront effectuées en présence d'une équipe des accompagnateurs.

Ce comité de gestion assure la centration des expressions des besoins, opère des réajustements et les transmet au conseil de gestion ou au bureau exécutif de l'organisation des producteurs qui les valide en assemblée générale et les transmet la structure de financement (à la caisse populaire).

Le comité travaille sous la supervision du bureau de l'OP. Les membres de ce bureau ne sont pas éligibles au comité de gestion.

Chaque OP veillera à mettre en place un mécanisme de motivation des membres de son comité de gestion de l'opération warrantage.

2.2.4 Constitution des stocks et gestion des magasins

Au regard de la modestie des moyens des producteurs et des stocks, le stock est placé dans un magasin de l'OP géré et contrôlé par l'organisation des producteurs elle-même. L'entrepôt est doublement cadenassé, avec un cadenas détenu par l'organisation des producteurs (qui sont les emprunteurs) et l'autre cadenas détenu par l'IMF. Il s'agit d'un **accord à deux fronts**. Cette option présente l'avantage de la proximité et de l'économie sur les coûts d'entreposage ou de gardiennage tout en améliorant la sécurité pour l'IMF.

Toutefois, dans ce cas l'IMF appréciera généralement que les stocks soient inspectés régulièrement par une société de surveillance. L'emprunteur qui vend ses productions sans l'autorisation de la banque est passible d'incrimination.

Nonobstant, une telle option, dans sa phase d'expansion et pour les opérations à grande échelle, **l'accord pourrait être à trois fronts** : IMF, emprunteur et entreposeur tiers. L'entreposeur est normalement une organisation tierce spécialisée dans ce domaine qui dispose des infrastructures et des compétences techniques nécessaires en matière de gestion des entrepôts et de lutte contre les ravageurs, ainsi que de connaissances commerciales. L'entreposeur loue alors ses services à l'emprunteur.

2.2.5 Expressions des besoins, montage et étude des dossiers de crédits

La procédure classique d'octroi du prêt, du stockage et de remboursement se déroule selon les étapes suivantes :

L'organisation des producteurs formule avant la récolte une **demande de crédit** à octroyer contre présentation des récépissés d'entrepôt. A l'intérieur de l'organisation, le crédit est réparti entre les membres.

- a) L'IMF approuve (ou rejette) la demande, suivant les critères qu'elle a établis pour ce type de prêt. Elle fixera probablement un **taux d'avance** (pourcentage de la valeur marchande du produit que le financier accepte d'avancer à l'organisation des producteurs contre stockage du produit) qui restera en vigueur jusqu'à la campagne suivante. Un accord pourra alors être conclu entre la caisse et l'OP.
- b) Au moment de la récolte, l'OP apporte ses productions et après séchage et nettoyage, elles sont entreposées.
- c) La caisse en rapport les services techniques compétents vérifie que les produits répondent aux normes minima de qualité établies en matière de teneur en humidité, de matières étrangères, d'insectes vivants, etc. Si les produits satisfont à ces normes, elles sont mises en stockage et l'OP reçoit un récépissé d'entrepôt (ou warrant) qui indique le nombre de sacs, le poids et la qualité du produit livré.
- d) L'approbation ayant déjà été donnée jusqu'à un seuil de crédit en espèces, le prêt est accordé immédiatement. Cela permet d'éviter les longues attentes et le déblocage tardif du crédit. La caisse octroie son prêt sur la base de la valeur marchande courante des produits. La caisse prêtera un montant représentant un pourcentage de la valeur des produits déposés (80 pour cent, par exemple). Les conditions de prêt suivront la courbe annuelle des prix ;
- e) Lorsque les prix du marché haussent mais avant qu'ils n'atteignent leur pic saisonnier, l'OP rembourse son prêt à la caisse populaire en totalité et retire la quantité de produits qu'il entend consommer ou écouler sur le marché.
- f) Un mois avant l'échéance l'OP entrera en contact avec l'institution de financement pour évaluer la situation du crédit afin d'anticiper sur les difficultés perceptibles et de s'assurer de son bon dénouement.

2.2.6. Responsabilité et procédures de contrôles techniques du stock

Les opérations de contrôle techniques des stocks doivent être faites de façon conjointe entre l'OP et l'Institution de financement.

Les membres du comité de gestion de chaque OP seront formés par des structures compétentes sur les techniques de contrôles et de gestion des stocks.

Dans le cadre du PAPSA, la prise en charge de ces formations et recyclages bénéficie de la contribution du PAPSA de façon dégressive (100% an 1, 75%, 50% ; 25% et 0% pour les années qui suivent).

Le contrôle porte sur la totalité ou sur un échantillon du stock et utilise les méthodes convenables. Le contrôle est mensuel et donne lieu à l'établissement d'un rapport de contrôle.

2.2.7. Responsabilité et procédures de remboursement

Le remboursement se fait à partir de la vente des produits stockés et/ou les revenus des AGR

La responsabilité par rapport au stock et au remboursement incombe à l'organisation des producteurs à travers le comité de gestion de l'opération de warrantage e mis en place.

Le remboursement est collectif, mais l'organisation des producteurs par une organisation interne tient chaque membre responsable par rapport à son engagement dans le stockage.

2.2.8- *Suivi, appui conseil*

Au cours du déroulement des opérations de warrantage, des suivis d'appui et de conseil permettront d'assister les OP et leurs comités de gestion, d'identifier les problèmes de fonctionnement rencontrés afin de rechercher des alternatives de solutions.

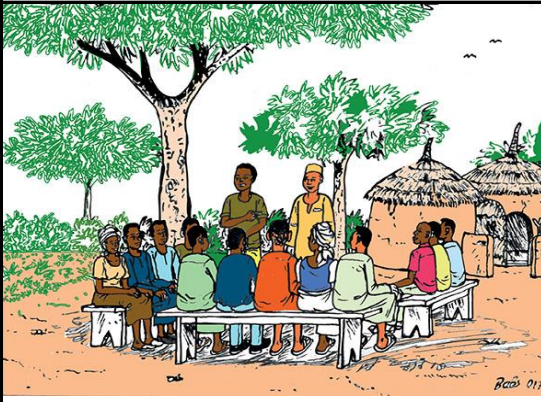



2.2.9 - *Evaluation de l'opération warrantage*

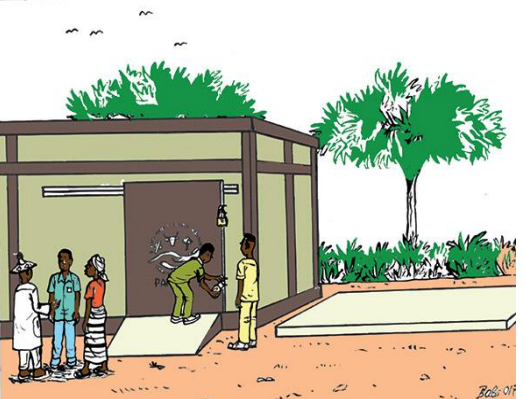
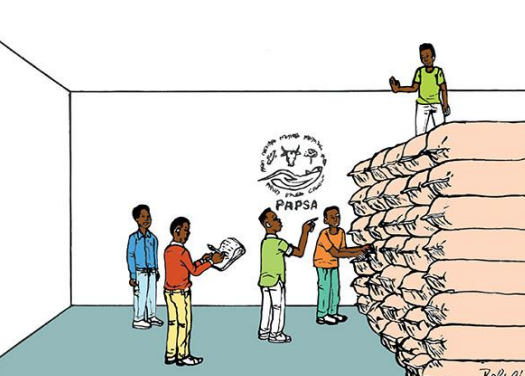

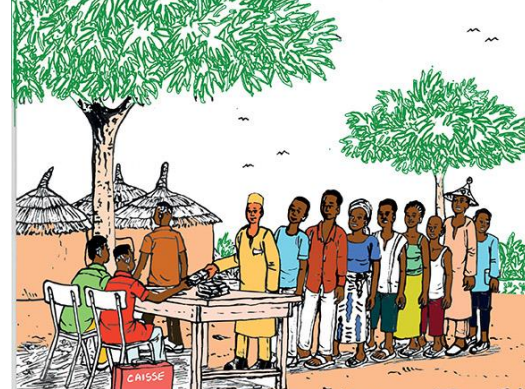
A la fin de l'opération, des missions d'évaluation tourneront pour apprécier la performance et la rentabilité du warrantage des produits.

2.3 Planification opérationnelle du warrantage

Pour un développement harmonisé du warrantage les différentes étapes chronologiques sont proposées.

Tableau n° 1 : Les différentes étapes du warrantage

<i>Étapes</i>	<i>Activités</i>	<i>Période</i>	<i>Illustration</i>
1. Information et sensibilisation des acteurs	1.1- Identification des produits; 1.2- Identification d'une IMF; 1.3- Estimation des capacités productives des producteurs et productrices de la zone; 1.4- Organisation de réunions de sensibilisation; 1.5- Recensement des bénéficiaires; 1.6- Rencontre de prise de décision et programmation des activités avec acteurs Parties prenantes : OPA, service technique déconcentré de l'agriculture (UAT ou ZAT)	Août – Septembre	
2. Préparation des magasins	2.1- Identification du ou des magasins (construction, location...); 2.2- Réfection et équipement des magasins; 2.3- Traitement/désinfection des magasins. Parties prenantes : OPA, service technique déconcentré de l'agriculture (UAT ou ZAT)	Août – Septembre	
3. Mise en place du comité de gestion	3.1- Choix de 3 à 5 bénéficiaires (hommes et femmes); pour la gestion des activités; 3.2- Elaboration des règles internes de gestion des activités ; 3.3- Renforcement des capacités des membres du CG et autres acteurs. 3.4- Réalisation de voyages d'échanges Parties prenantes : OPA, service technique déconcentré de l'agriculture (UAT ou ZAT), IMF	-Septembre /Octobre -au cours de la campagne	
4- Constitution des stocks et gestion des magasins	4.1- Recherche et appréciation des informations sur les produits à stocker; 4.2- Collecte, vérification de la qualité des produits; 4.3- Traitement, conditionnement et stockage des produits; 4.4- Enregistrement des données.	Octobre- Novembre	

Étapes	Activités	Période	Illustration
5. Expression des besoins, montage et étude des dossiers de crédits	5.1- Expression des besoins de crédit par les membres; 5.2- Etude et réajustement des besoins; 5.3- Montage du ou des dossiers de crédits; 5.4 Ferméture du magasin 'double cadenas' 5.5- Signature du contrat; 5.6- Retrait et répartition des fonds entre les membres. Parties prenantes : OPA, service technique déconcentré de l'agriculture (UAT ou ZAT), IMF	Octobre-Novembre	
6. Contrôle concerté des stocks	6.1- Elaboration d'un calendrier de suivi des stocks; 6.2- Suivi conjoint des stocks et production de PV; 6.3- Entretien des magasins. Parties prenantes : OPA, service technique déconcentré de l'agriculture (UAT ou ZAT), IMF	Toute la durée du contrat	
7. Suivi-appui-conseils	7.1- Suivi de la conduite des AGR 7.2- Résolution des problèmes constatés Parties prenantes : OPA, service technique déconcentré de l'agriculture (UAT ou ZAT), IMF	Toute la durée du contrat	
8- Procédures de remboursement	8.1- Récupération et remboursement des crédits à l'IMF; 8.2- Récupération et remise des produits agricoles warrantés aux producteurs; 8.3- Elaboration d'un PV de déstockage des produits. Parties prenantes : OPA, service technique déconcentré de l'agriculture (UAT ou ZAT), IMF	A la fin du contrat	
9- Evaluation de l'opération	9.1- Calculs des résultats économiques ; 9.2- Organisation de rencontres bilan; 9.3- Rédaction de rapport de fin campagne de warrantage. Parties prenantes : OPA, service technique déconcentré de l'agriculture (UAT ou ZAT), IMF		

2.4. Les différents outils à utiliser

Les outils dont les contenus sont ici ébauchés devront validés et finalisés avec des possibilités d'adaptation en fonction des réalités locales.

➤ **Au niveau de l'OP :**

- le règlement intérieur, fixant les grandes « règles du jeu »,
- la liste des bénéficiaires du warrantage /montant individuel reçu et AGR prévue par chacun des membres,
- le calendrier des visites conjointes OP/IMF des stocks et les procès-verbaux (PV) de contrôle de la santé des stocks. Ces PV notifient les responsabilités en cas de perte d'une partie du stock, survenue en l'espace de 2 visites,
- la fiche de suivi hebdomadaire des prix des produits agricoles placés en garantie, ainsi que le suivi de l'évolution de la valeur des AGR menées, pouvant aider ainsi à la décision de dénouer précocement ou pas le crédit.
- La convention de nantissement de la garantie et le contrat de crédit warranté avec l'IMF.

➤ **Au niveau des IMF :**

- le règlement intérieur, fixant les grandes « règles du jeu »,
- la grille de cotation pour les demandes de crédits,
- le calendrier des visites conjointes OP/IMF des stocks,
- les procès-verbaux (PV) de contrôle de l'état des stocks, notifiant les responsabilités de chacune des parties, en cas de perte d'une partie du stock, survenue en l'espace de 2 visites,
- la fiche de suivi hebdomadaire des prix des produits agricoles placés en garantie, ainsi que le suivi de l'évolution de la valeur des AGR menées, pouvant permettre de mieux conseiller l'OP dans sa décision de dénouer ou pas précocement le crédit,
- La convention de nantissement de la garantie et le contrat de crédit warranté

2.5 Matériel et équipements pour les entrepôts

Pour assurer une bonne gestion des stocks, l'entrepôt doit être équipé de :

- bascule, pour la pesée,

- sonde, pour prélèvement d'échantillons à l'intérieur des sacs de jute ou de polypropylène tissé,
- palettes, pour isoler les stocks de l'humidité éventuelle du plancher,
- matériel d'entretien et nettoyage (balai, pelle, échelle, ...),
- matériel de traitement sanitaire (arrosoir, masque, gants, pulvérisateur, bâche pour fumigation, ...).

III. ACTEURS DU WARRANTAGE ET LEUR RÔLE

Le tableau ci-dessous donne les rôles des groupes d'acteurs directement impliqué dans le processus du warrantage :

Tableau N°2 : Acteurs et rôles

ACTEURS	RÔLE
OP	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des producteurs pour le Warrantage • Identification des besoins financiers des producteurs • Mise en place du comité de gestion • Identification des AGR à mener • Identification des produits à warranter • Collecte et conditionnement des produits • Gestion du magasin • Signature des protocoles d'accord avec les partenaires financiers • Montage du dossier de crédit • Obtention et distribution du crédit aux producteurs • Elaboration des outils conceptuels du warrantage • Formation des membres • Suivi-appui-conseil • Contrôle concerté du magasin de stockage • Suivi-évaluation des AGR • Récupération et remboursement des crédits à l'IMF • Récupération et remise des produits agricoles warrantés aux producteurs • Evaluation de l'impact du warrantage
IMF	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des besoins financiers des producteurs • Appréciation de la demande de crédit • Evaluation de la qualité et la valeur du stock à warranter • Signature des protocoles d'accord avec les OP • Octroi du crédit • Formation des agents de l'IMF • Elaboration des outils conceptuels du warrantage • Suivi- évaluation des AGR • Contrôle concerté du magasin de stockage • Récupération du crédit • Evaluation de l'opération de warrantage

ACTEURS	RÔLE
Chef de zone d'agriculture Responsable protection des végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les OP dans le traitement phytosanitaire des magasins et des stocks de produits agricoles • Appuyer le comité et les responsables de l'IMF dans l'élaboration des PV en cas de problème • Donner des conseils de bonne gestion de stock • Suivre le déroulement de l'opération de warrantage • Donner des conseils susceptibles de remédier les écarts constatés • Elaborer les fiches d'évaluation • Effectuer des missions pour les investigations • Elaborer le rapport d'évaluation

IV. LES OUTILS DE SUIVI DES ACTIVITES DE WARRANTAGE PAR LES OPA

La technique de warrantage des produits agricoles est une opération très délicate en ce sens qu'elle demande une gestion très rigoureuse et minutieuse. Ainsi, il paraît très nécessaire que les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) disposent d'outils qui puissent leur permettre de mener de manière efficace cette activité.

Le but de ce document est donc de mettre à la disposition des responsables des OPA des outils jugés utiles pour une bonne gestion des opérations de warrantage.

Ces outils sont :

- La liste des bénéficiaires ;
- la liste des membres du comité de gestion ;
- le programme d'activités ;
- le reçu de caisse ;
- le cahier de collecte des produits ;
- la fiche des frais de stockage ;
- le cahier d'expression des besoins de crédit ;
- le cahier de remboursement de crédit ;
- la fiche individuelle de warrantage ;
- le compte résultat.

4.1 La liste des bénéficiaires

Avant le démarrage de chaque opération de warrantage, l'OPA doit mener une sensibilisation pour identifier les membres désirant s'engager dans l'activité et s'assurer de leur nombre. Il est également indispensable de s'assurer de l'efficacité de ces membres dans l'OPA. Elle pourra ensuite dresser leur liste en précisant toutes les informations qu'elle souhaite avoir sur eux.

Tableau N°3 : Liste des bénéficiaires

N°	Nom et Prénoms	Numéro du membre	sexe	Année de naissance	Village/ Quartier / Sect.	Produits warrantés	Adresse/ contacts	Responsabilité dans l'OP

4.2 LA LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE GESTION

La liste des membres du Comité de Gestion du magasin doit être dressée en précisant la fonction de chacun. Si l'OPA est à sa première opération de warrantage, elle pourrait procéder à la mise en place de ce Comité. Toutefois, les membres du comité (au nombre de 3 à 5) doivent respecter les normes suivantes :

- Etre promoteur du warrantage ;
- Ne pas faire partie du bureau de l'OPA ;
- Etre disponible ;
- Etre un membre actif de l'OPA.

Tableau N°4 : Liste des membres du comité de gestion

N°	Nom et Prénoms	Numéro du membre	Année de naissance	Sexe	Village /Quartier/Sect	Adresse/c ontacts	Fonction

4.3. LE PROGRAMME D'ACTIVITES

La réussite d'une activité dépend en grande partie de sa planification dans le temps. Il est donc très indispensable pour les OPA d'élaborer à chaque début de campagne de warrantage un programme pour faciliter l'exécution et le suivi des activités et permettre une évaluation en fin d'opération. Les activités habituelles de warrantage des produits agricoles sont entre autres : Identification des bénéficiaires ; Préparation des magasins ; Mise en place du comité de gestion du magasin ; Formation des acteurs ; Ouverture de compte au RCPB ; Étude des prix des produits sur le ou les marchés ; Désinfection du ou des magasins ; Collecte, traitement, conditionnement et stockage des produits ; Expression des besoins et montage des dossiers de crédits ; Étude des dossiers de crédits ; Déblocage des fonds par l'IMF ; Contrôles conjoints des stocks et production de PV ; Suivi des activités ; Remboursement des crédits ; Déstockage des produits et production de PV ; Evaluation de la mise en œuvre du warrantage.

Tableau N°5 : Programme d'activités

Activités	Période (mois)								Responsables
	1	2	3	4	5	6	7	8	
1. Identification des bénéficiaires									
2. Préparation des magasins									
3. Mise en place du comité de gestion du magasin									
4. Formation des acteurs									
5. Ouverture de compte au RCPB									
6. Étude des prix des produits sur le ou les marchés									
7. Désinfection du ou des magasins									
8. Collecte, traitement, conditionnement et stockage des produits									
9. Expression des besoins et montage des dossiers de crédits									
10. Étude des dossiers de crédits									
11. Déblocage des fonds par l'IMF									
12. Contrôles conjoints des stocks et production de PV									
13. Suivi des activités									
14. Remboursement des crédits									
15. Déstockage des produits et production de PV									
16. Evaluation de la mise en œuvre du warrantage									

4.4. LE RECU DE CAISSE

Toute opération de finance doit être appuyée par une pièce à conviction. L'OPA devrait de ce fait disposer d'au moins d'un carnet de reçu qui puisse servir pour justifier les différentes transactions financières. Un reçu de caisse peut se présenter comme suit :

Montant :.....
Reçu de M:.....
Pour la somme de :.....
Pour :.....
Reçu n°

4.5. LE CAHIER DE COLLECTE DES PRODUITS AGRICOLES

Les produits collectés doivent être enregistrés individu par individu et produit par produit tout en précisant la quantité, le prix unitaire et la valeur sur le marché au moment du stockage. Ces informations sont enregistrées dans un document pour éviter la confusion et faciliter l'expression des besoins de crédit. Ce document peut se présenter comme suit :

Tableau N°6 : LE CAHIER DE COLLECTE DES PRODUITS AGRICOLES

N°	Nom et prénoms	Numéro du membre	Produits												Quantité total produits	Valeur total produits
						
			Qtité	P.U	Valeur	Qtité	P.U	Valeur	Qtité	P.U	Valeur	Qtité	P.U	Valeur		
	Total															

4.6. LA FICHE DES FRAIS DE STOCKAGE

Le stockage des produits suscite des dépenses : la désinfection du magasin, le traitement des produits, le gardiennage. Ces dépenses doivent être calculées par sac et par individu dans un document qui peut se présenter comme suit :

Tableau N°7 : Fiche des frais de stockage

N°	Nom et Prénoms	Quantité produits (sacs)	Coût unitaire	Coût total
	Total			

4.7. Le cahier d'expression des besoins de crédits

Une fois les produits collectés et enregistrés, une étude de leur prix sera menée sur le marché afin de pouvoir constituer le dossier de demande de crédit qui peut aller de 75 à 80% de la valeur des stocks. Ce crédit est calculé par bénéficiaire et consigné dans un document qui peut se présenter comme suit :

Tableau N°8 : Le cahier d'expression des besoins de crédits

N°	Nom et Prénoms	Valeur total produits	Montant crédit			Activités Génératrices de Revenus
			Capital (.....%)	Intérêts (Tx :.....%)	Montant total	
	Total					

Exemple de fiche individuelle de warrantage

(recto)

Campagne :..... Fiche warrantage N°.....		
<u>Identification de l'OPA :</u>	<u>Identification du producteur :</u>	PHOTO
Dénomination :.....	Nom :.....	
Village :.....	Prénoms :.....	
Commune :.....	Sexe :.....	
Province :.....	Année de naissance :.....	
Région :.....	Quartier/ Secteur :.....	
Date de délivrance :.....		
Président OPA (Signature + cachet) Nom et prénoms		

(verso)

Unité de mesure.....								
Situation des produits stockés/valeur				Situation du crédit/remboursements effectués				
Produits	Qtité	P.U	Valeur	Date	Montant crédit	Rembmt	Reste	Signature caissier
Total								
Date de validation du stock.....				Date de dénouement.....				
Président OPA (signature +cachet) 2 Nom et prénoms				Président OPA (signature +cachet) 3 Nom et prénoms				

4.10. Le compte d'exploitation

A la fin de chaque opération de warrantage, il serait intéressant que l'OPA fasse l'évaluation financière pour connaître les performances de l'activité. Il s'agira donc de dresser d'une part une situation comparative entre les charges et les produits au niveau des stocks et d'autre part comparer également les charges et les produits des Activités Génératrices de Revenus si toute fois elles ont été menées. Les charges des stocks sont entre autre :

- Les frais de manutention
- Les frais de stockage
- Les intérêts payés à l'Institution de Finance.

Cet outil se présente comme suit :

Tableau N°10 : Le compte d'exploitation

CHARGES		PRODUITS	
Libellés	Montant	Libellés	Montant
TOTAL		TOTAL	

V. LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'IMF / CAISSE POPULAIRE

Dans le cadre de mise en œuvre du warrantage modèle PAPSA, les principales conditions d'octroi du crédit en lien avec la politique financière de l'IMF se résument comme suit :

- **Le crédit nanti** : 5% sur le montant du crédit de chaque membre
- **Les frais de gestion** : 1% sur le montant total du crédit
- **Le taux d'intérêt** : 1% le mois
- **Les frais de dossier** sont fixés en fonction du montant du crédit :
 - o 2 000 FCFA pour un montant du crédit inférieur ou égal à 500 000 FCFA
 - o 10 000 FCFA pour un montant du crédit compris en 500 001 FCFA et 1 000 000 FCFA
 - o 15 000 FCFA pour un montant du crédit compris en 1 000 001 FCFA et 2 000 000 FCFA
 - o 30 000 FCFA pour un montant du crédit compris en 2 000 001 FCFA et 5 000 000 FCFA
 - o 40 000 FCFA pour un montant du crédit compris en 5 000 001 FCFA et 20 000 000 FCFA

VI. LES OUTILS DE GESTION DE WARRANTAGE DE L'IMF

Six (6) outils doivent être conçus par l'OPA en collaboration avec les RCPB. Ces outils sont permettre un meilleur suivi de l'activité par le RCPB. Ces outils sont :

- Fiche de visite de magasin
- Calendrier de suivi des stocks warrantés
- Procès-verbal de vérification des stocks warrantés
- Procès-verbal de contrôle de stocks warrantés
- Acte de cautionnement de groupe
- Situation des crédits warrantage
- Registre des membres déposants

FICHE DE VISITE DU MAGASIN

NOM DE LA CAISSE PARTICIPANTE	FOLIO DU GROUPE :	
DATE DE LA VISITE :	LOCALITE :	
NOM DU GROUPE :	ADRESSE SIEGE :	SITUATION DU BATIMENT :
ACTIVITE DU GROUPEMENT :		
COMMENTAIRES SUR L'ETAT ET LA NATURE DES BATIMENTS :		VALEUR D'ESTIMATION:

NOM-PRENOM-SIGNATURE

Agent caisse populaire,

Représentant OP,

CALENDRIER DE SUIVI DES STOCKS WARRANTES

CAISSE POPULAIRE DE

Nom magasin	Date	Détail des stocks	Observations
	Prévue	• Mais • Petit mil • Sorgho	
	Réalisée	• Arachide • Riz • •	
	Prévue	• Mais • Petit mil • Sorgho	
	Réalisée	• Arachide • Riz • •	
	Prévue	• Mais • Petit mil • Sorgho	
	Réalisée	• Arachide • Riz • •	
	Prévue	• Mais • Petit mil • Sorgho	
	Réalisée	• Arachide • Riz • •	
	Prévue	• Mais • Petit mil • Sorgho	
	Réalisée	• Arachide • Riz • •	

Fait à : le

Signature

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DES STOCKS WARRANTES

CAISSE POPULAIRE DE

Nous soussignés, M..... et M
.....avons fait la visite des stocks de l'Organisation
Paysanne....., folio N°.....
Détenus dans le magasin de
Nous avons constaté sur les lieux les stocks ci-après :

DESCRIPTION STOCKS	QUANTITE	VAL ESTIMEE	OBSERVATIONS
• Mais			
• Petit mil			
• Sorgho			
• Arachide			
• Riz			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
TOTAL			

Nous estimons la valeur des stocks à la somme de.....
.....
..... (.....) FCFA.

Fait à :le

NOM-PRENOM-SIGNATURE

Agent caisse populaire,

Représentant OP

PROCES VERBAL DE CONTROLE DE STOCKS WARRANTES

CAISSE POPULAIRE DE

Nous soussignés, M et M

.....avons fait la visite les stocks de l'Organisation

Paysannefolio N°.....

Détenus dans le magasin de.....

Nous avons constaté sur les lieux les stocks ci-après :

DESCRIPTION STOCKS	QUANTIT E	QLTE STOCK S	OBSERVATION S
• Mais			
• Petit mil			
• Sorgho			
• Arachide			
• Riz			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
TOTAL			

Observations générales sur la gestion des stocks

.....

.....

.....

Fait à :..... le

NOM-PRENOM-SIGNATURE

Agent caisse populaire,

Représentant OP,

ACTE DE CAUTIONNEMENT DE GROUPE

Nous soussignés membres du groupe
.....dont les noms suivent, déclarons nous porter caution des obligations
du groupe concernant le crédit warrantage de

(.....FCFA) payable en
Remboursements consécutifs, à la caisse populaire de
Chacun des signataires s'oblige conjointement et solidairement pour la totalité du crédit
contracté.

Le présent engagement complète le contrat de crédit signé par les représentants du groupe.

Fait à : le

Signatures

N°	NOM	PRENOMS	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
.....			
....			

Signataire 1

Signature 2

Signature 3

DCPS.....
CAISSE POPULAIRE DE...../AGENCE.....

Préparé par :
Préparé le :

Vérifié par :

SITUATION DES CRÉDITS WARRANTAGE AU

Folio	Nom de l'OP	Villages	Date de vers	Durée du crédit	Mt du crédit	encours	Mt en retard	Échéances	Activité financée	H	F	Nb bénéf.	Nb sacs
TOTAL													

NOM-PRENOM-SIGNATURE

Agent de crédit

Directeur de la caisse

CONCLUSION

Le présent manuel de mise en œuvre du warrantage modèle PAPSA au Burkina Faso vise à améliorer la fourniture des services financiers en milieu rural. Les mécanismes, les outils proposés permettront dans leur mise en œuvre de favoriser une réelle appropriation par les acteurs et partant une expansion du warrantage au Burkina Faso.

La première spécificité dans la conduite de cette activité est qu'elle implique les services déconcentrés du Ministère en charge de l'agriculture dans le processus de sélection des OPA, de formation en collaboration avec la Direction générale en charge de l'organisation du monde rural et le suivi de tout le processus. Le projet ayant une durée de vie limitée, il appartiendra à ces structures de maintenir les acquis et de diffuser la technologie auprès de nouveaux bénéficiaires ou d'autres projets, programmes, associations, organisations non gouvernementales, partenaires techniques et financiers qui voudront conduire des activités similaires.

La deuxième spécificité est qu'elle a eu comme partenaire le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB). Il a assuré le rôle d'institution de micro finance au regard de sa forte déconcentration qui le rend plus proche des bénéficiaires du warrantage.

A l'issue de sept (07) ans (2011-2017) de mise en œuvre du warrantage par le PAPSA et ses différents partenaires publics et privés, les résultats sont encourageants. Au total trois cent vingt-cinq (325) OPA ont été mises en place dans l'ensemble des treize régions, 44 360 tonnes de céréales ont été stockés pour une valeur du crédit octroyé par le RCPB de 830 863 887 FCFA.

Le processus se poursuit et doit se maintenir au profit des bénéficiaires et des activités de renforcement du tissu économique du Burkina Faso. Le PAPSA remercie tous les acteurs impliqués, le Ministère en charge de l'agriculture et la Banque mondiale.

Bibliographie

Afrique Verte, 2012. Incidences des variations du prix du mil local sur le warrantage du mil au Niger sur la période 2001-2010, 15p.

Banque Mondiale, 2013. Revue diagnostique des dépenses publiques de base dans le secteur agricole (2004-2012) au Burkina Faso : Projet de document de travail spécifique aux intrants agricoles, Ouagadougou, Burkina Faso, 60p.

Baris P., Cordier J., Gergely N., 2011. Le risque prix sur les produits alimentaires importés Outils de couverture pour l'Afrique, Agence Française de Développement, Paris, France, 98p.

Bass J. et Henderson K., 2000. Crédit-stockage : financement des producteurs agricoles, Note technique n°5 sur les programmes de micro finance innovateurs lors de la conférence organisée en février 2000 à Bamako, au Mali, 12p.

Beaujeu R. et Konaté S., 2012. Les stocks alimentaires et la régulation de la volatilité des marchés en Afrique : Etude de cas Burkina Faso, 54p.

Projet de Promotion de l'Utilisation des Intrants agricoles par les Organisations de Producteurs www.fao.org/ag/agl/fieldpro/niger/default_fr.htm

Programme FAO Gestion des connaissances et genre - www.fao.org/knowledge/km-gender

Projet FAO Capitalisation des bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire, Rapport de recherche-action sur les relations de genre dans la pratique du warrantage suite à un voyage d'étude de l'équipe FAO Niger à Founzan en novembre 2011, Décembre 2012 – www.fao.org/knowledge/km-gender/ressources/fiches/fr/

Projet FAO Capitalisation, Fiche d'expérience : Le warrantage de la COPSA-C dans le Sud-Ouest du Burkina Faso, Novembre 2012 - www.fao.org/knowledge/km-gender/ressources/fiches/fr/

Projet - FAO Capitalisation, Fiche d'expérience : Le warrantage de l'UGTT- Novembre 2012 www.fao.org/knowledge/km-gender/ressources/fiches/fr/